

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 8 janvier 2024

Activation du plan grand froid niveau jaune

En raison des températures minimales comprises entre -10°C et -5°C cette nuit et les nuits prochaines, Météo France a placé le département de la Loire-Atlantique en vigilance jaune pour le phénomène "grand froid" à partir de 00h ce mardi 9 janvier 2024.

Par conséquent, **le préfet de la Loire-Atlantique active immédiatement le plan grand froid niveau JAUNE.**

Ce plan grand froid s'inscrit dans un contexte de maintien des places d'hébergement d'urgence sur la Loire-Atlantique à un niveau élevé de 2200 places (nombre multiplié par 4 en 5 ans), qui s'intègre au dispositif global d'hébergement et d'accès au logement de 11 635 places (asile - réfugiés, hébergement d'insertion, logement accompagné).

Ce plan grand froid conduit les services de l'État à renforcer les moyens d'action auprès des personnes à la rue :

- **Depuis le 6 janvier au soir**, mobilisation de 40 places pour personnes seules dans un bâtiment public de l'ancienne École Nationale Supérieure Maritime (ENSM) à Nantes et de 25 places dans un gymnase mis à disposition par la ville de Saint-Nazaire, avec une gestion assurée pour les 2 sites par les bénévoles de la protection civile.

- Renforcement et extension des horaires des maraudes du Samu social à Nantes et de la protection civile à Saint-Nazaire.

- Nuitées hôtelières supplémentaires.

Par ailleurs, ces mesures viennent en complément de l'ouverture récente d'un abri de nuit de 38 places pour familles et femmes seules à Nantes géré par l'association France Horizon et de l'extension de 10 places pour hommes isolés au centre d'hébergement de Mellinet géré par l'association Aurore.

La coordination avec les villes de Nantes et Saint-Nazaire, en lien avec les accueils de jour, est réalisée pour repérer les personnes vulnérables qui seraient à la rue.

En complément, le préfet de la Loire-Atlantique a demandé à tous les maires du département :

- de prendre toutes dispositions garantissant la sécurité des biens et des personnes,
- d'activer leur registre communal des personnes vulnérables,
- de signaler à la préfecture toute situation anormale liée à cet épisode de froid,
- d'informer la population sur les risques et les conseils de comportement suivants :

Conseils de comportement en période de grand froid :

Les épisodes de froid nécessitent une vigilance particulière, notamment pour les personnes sensibles ou exposées. Le froid peut en effet mettre en danger les personnes fragilisées ou isolées, notamment les personnes âgées, handicapées ou souffrantes.

- Évitez les expositions prolongées au froid et au vent, évitez les sorties le soir et la nuit.
- Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides.
- De retour à l'intérieur, alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.
- Assurez une bonne ventilation des habitations, même brève, au moins une fois par jour ; vérifiez le bon fonctionnement des systèmes de chauffage, ne surchauffez pas votre habitation.
- Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. En cas de neige ou au verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, emmenez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé.
- Pour les personnes sensibles ou fragilisées : restez en contact avec votre médecin, évitez un isolement prolongé.
- Certaines prises médicamenteuses peuvent avoir des contre-indications en cas de grands froids : demandez conseil à votre médecin.
- Chez les sportifs et les personnes qui travaillent à l'extérieur : attention à l'hypothermie et à l'aggravation d'une maladie préexistante. Les symptômes de l'hypothermie sont progressifs : chair de poule, frissons, engourdissement des extrémités sont des signaux d'alarme : en cas de persistance ils peuvent nécessiter une aide médicale.

Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le 115.

Pour en savoir plus, consultez les sites

- <https://sante.gouv.fr/>
- <https://meteofrance.com/>
- <https://www.santepubliquefrance.fr/> sur les aspects sanitaires
- www.bison-fute.gouv.fr pour les conditions de circulation